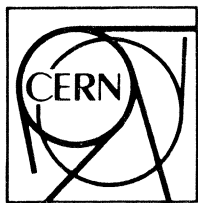


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.



☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

DEPARTS ANTICIPES

"Que fait l'Association ?". Cette question nous est souvent posée depuis que les décisions individuelles ont été prises et communiquées à ceux d'entre nous qui avaient fait une demande de départ anticipé. Nous allons y répondre ici. Rappelons d'abord rapidement dans quel contexte le système de départs anticipés dit "de 1988" a été décidé par le Conseil de l'Organisation :

En décembre 1987, le Comité d'évaluation recommandait

"d'organiser un programme de départs anticipés d'au moins trois cent personnes, en plus des départs naturels, échelonnés de 1988 à 1990 et de limiter le recrutement du personnel à 50 personnes par an environ, de manière à atteindre dès 1996 le niveau de 2950 personnes prévu pour l'an 2000 dans le plan de 1985".

La recommandation prévoyait une première étape de départs par accord mutuel, suivie éventuellement par une étape de licenciements. La réaction immédiate de l'Association était :

"La réduction d'effectif recommandée par le Comité est arbitraire et ses conséquences sur les programmes n'ont pas été étudiées. L'Association du Personnel demande au Conseil de ne prendre aucune décision précitée et propose la mise en place d'un système d'encouragement aux départs anticipés, financé en dehors du budget normal, complété par une politique de recrutement suffisante pour rajeunir l'ensemble du personnel. Cette politique devrait être combinée avec d'autres mesures, reconversion d'une partie du personnel par une formation adéquate, extension du travail à temps partiel à l'approche de la retraite, etc... à l'exclusion de tous licenciements auxquels l'Association s'opposerait avec fermeté."

Début 1988, la Direction proposait au Comité des Finances un système de départs fondé sur la recommandation du Comité d'Evaluation, le Comité des Finances mettait en place un groupe de travail chargé d'étudier le système de départs anticipés et le Comité du Conseil lui indiquait des lignes de conduite :

- "1. Un système de départs anticipés devrait être mis en place avec pour but :*
- i) de rajeunir le personnel du CERN et d'amener le Laboratoire à de nouvelles qualifications;*
 - ii) de réduire le budget du personnel.*
 - 2. Dans ce système, 50 recrutements par an au moins devraient être garantis jusqu'en 1993.*
 - 3. Pour financer ce système, des fonds supplémentaires s'élevant jusqu'à 40 MSF pourraient être envisagés.*
 - 4. les propositions pour chaque départ par accord mutuel devraient être faites avant décembre 1988 et la Direction du CERN devrait faire un rapport sur la situation à la réunion de décembre du Conseil.*
 - 5. La réduction nette de l'effectif jusqu'en 1993 inclus devrait être d'au moins 300.*
 - 6. Seuls les membres du personnel âgés de moins de 60 ans pourraient être considérés pour de tels départs.*
 - 7. Après 1993, la réduction de l'effectif devrait continuer pour atteindre le niveau prévu dans les recommandations du Comité d'évaluation.*

L'Association du Personnel ne faisait pas partie du Groupe de travail mais était invitée à plusieurs reprises à faire connaître son point de vue. Elle y réaffirmait ses priorités qui étaient :

- i) de préserver l'emploi de ceux qui voulaient continuer à travailler,*
- ii) d'offrir des conditions de départs satisfaisantes pour ceux qui voulaient partir,*
- iii) de refuser que le coût des départs ne fût supporté par le personnel restant en poste,*
- iv) d'assurer un recrutement suffisant.*

En juin 1988, le Conseil de l'Organisation acceptait une proposition du Groupe de travail et décidait du système de départs anticipés dit "de 1988". Environ 210 départs par accord mutuel étaient prévus, sous forme de démissions dans l'intérêt de l'Organisation. En fait, 65 départs avaient déjà été acceptés avant cette décision dans le cadre du système dit "de 1985" : la décision portait donc sur 145 départs supplémentaires. A notre satisfaction, il n'était plus question de licenciements, mais il n'était plus question non plus de fonds supplémentaires !

Une procédure était ensuite mise en place par la Direction, après discussions avec l'Association. Pendant l'été 1988, le nombre de demandes de départ augmentait au-delà des prévisions, pour dépasser 500 à l'automne. Dans un premier temps, la direction prenait ses décisions en considérant successivement les départs demandés pour la fin de 1988, puis pour janvier et février 1989.

Le 27 septembre 1988, le Conseil du personnel adressait une résolution au Directeur général :

“..Le Conseil du personnel constate que

- 1. le nombre de demandes est bien supérieur au nombre de départs prévus;*
- 2. une occasion unique existe de planifier et de rajeunir les effectifs dans l'esprit du rapport du Comité d'évaluation;*
- 3. l'interprétation des procédures est une source d'inquiétude pour le personnel.*

Il demande au directeur général

- 1. de proposer au Conseil, dans les meilleurs délais, l'extension du système prévu avec le double souci de satisfaire le maximum de demandes présentées et de ne pas compromettre le bon fonctionnement du CERN. Pour cela, il serait impératif que les départs supplémentaires soient compensés par un nombre équivalent de recrutements nouveaux dans toutes les catégories professionnelles, et en attendant,*
- 2. d'accepter toutes les demandes au fur et à mesure des dates de départ.”*

Le 7 septembre, le Comité de Concertation Permanent avait adressé au Directeur général une recommandation unanime allant dans le même sens.

Le 11 novembre, vu l'afflux de demandes, le Directeur général décidait de fermer le système et de prendre toutes les décisions sur l'ensemble des demandes de départ, quelle que fut leur date, jusqu'au 31 décembre 1991.

Le 1^{er} décembre, l'Association organisait une réunion du personnel pour débattre de la situation des départs anticipés. Un compte rendu de cette réunion figure dans le Bulletin Hebdomadaire du 12 décembre 1988. Une pétition soumise aux personnes présentes recueillait plus de 300 signatures à elle reprenait essentiellement les demandes contenues dans la résolution du Conseil du personnel. Le Directeur général acceptait alors de considérer avec priorité le cas de demandes de départ pour la première moitié de 1989, en plus des 210 départs déjà approuvées, le nombre total passant à 230 environ.

Aujourd'hui plus de 300 membres du personnel ont reçu une réponse négative à leur demande de départ anticipé, la plupart sous forme d'une lettre circulaire impersonnelle. Parmi eux, un Groupe de travail s'est formé spontanément. Placé sous l'égide de l'Association, il a pour but d'aider ou de conseiller ceux qui veulent manifester le maintien de leur demande de départ. La liste des membres de ce groupe et leur No. de téléphone est communiquée ci-dessous :

Alfred	ALBIKER	ST	2237	
Jacques-Paul	BIRABEAU	ST	2566	(13*2070)
Jean-Claude	BOURIGAULT	DD	3106	
Lucien	BRIOT	SPS	5477	
Jean-Yves	JAMBON	LEP	3093	
Guy	LARTIGUE	LEP	4594	
Georges	LESKENS	TIS	2176	(13*1232)
Pierre	LORIDON	ST	2197	

Parallèlement, l'Association est en train de demander à la nouvelle Direction du Laboratoire que le problème des départs anticipés soit inscrit à l'ordre du jour du nouveau Comité tripartite, TRACE, dont nous avons parlé la semaine dernière. Comme cela se fait dans beaucoup de nos Etats membres, l'Organisation a besoin d'un programme continu pour encourager les départs et assurer ainsi le renouvellement et le rajeunissement de son personnel : l'Association continuera à insister pour qu'il soit mis en place, avec un financement en dehors du budget normal.

*

* *

GROUPEMENT DES FRANCAIS DU CERN

Réunion d'information Pensions Vieillesse Sécurité Sociale

L'Association des Fonctionnaires Internationaux Français des Nations Unies à Genève (AFIF), organise **les 26 et 27 janvier**, des réunions d'information sur les pensions vieillesse avec participation de représentants de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse de la Sécurité Sociale des travailleurs salariés. Une information générale sur les dispositions en vigueur est prévue le **mercredi 26 janvier à 17h.30** au BIT, niveau R3 Sud Salle II. Cette réunion portera sur tous les aspects généraux (modalités de calcul et de rachat, bonifications, cas particuliers des fonctionnaires internationaux, cotisation volontaire, etc..) :

VENDREDI 27 JANVIER, de 9h.00 à 16h.00

Les représentants de la CNAVTS se tiendront à la disposition des intéressés pour des consultations particulières, au BIT niveau R2 Sud Salle X.

Les membres du GFC sont cordialement invités à ces réunions.

COOPERATIVES

COOPIN

(Bâtiment 563)

Cassettes. Nouveautés en stock. BASF, audio, Maxima Design Edition 90mn.

Video VHS extra quality 20mn idéale pour enregistrer 2 films.

MAXELL video EX 195 également durée pour 2 films. Cassette pour camscope VHS EC 30 PRO.

De nombreuses actions dans toutes nos marques (TDK, BASF, SCOTCH, MAXELL). Nous vous proposons également des cassettes de nettoyage pour audio, CD et video; ceci pour une meilleure utilisation de vos appareils.

Hi-Fi. Nouveautés PHILIPS en radio-réveils et walkmans. Magnétoscopes JVC à prix intéressant.

Commandes. Nouveau. Nous pouvons obtenir les appareils PHILIPS videowriter et le système de cours de langue labor 6000 avec ou sans les cours (différentes langues et niveaux). Renseignements au magasin.

Nous vous rappelons nos nouveaux horaires :

**lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 12h.30 à 16h.00**

AS-INTERFON

(Bâtiment 563)

Papiers peints, moquettes, revêtements textiles, peintures, crépis, fournitures pour les travaux ci-dessus : nous avons pour principaux fournisseurs :

Michel JACQUET à Annemasse (9, rue Charles Dupraz) et à Seynod Annecy (61 à 79 rue du val Vert).

Henri PEINTURES, La Poterie à Ferney.

Etablissements COTE à Bourg.

Ces trois fournisseurs nous laissent des catalogues que nous pouvons vous prêter. Cela vous donne la possibilité de commander au secrétariat ou au magasin où la marchandise sera livrée. Vous pouvez également vous rendre chez ces fournisseurs, choisir et emporter la marchandise en signant un bon de livraison, la facture vous sera adressée par INTERFON.

Matériaux de construction. Adressez-vous à Saint-Genis à FAGIMAT, GEX-MATERIAUX ou GEDIMAT qui peuvent vous livrer à domicile; la facture vous sera envoyée par INTERFON.

CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Prochaine permanence du Crédit Social des Fonctionnaires :

vendredi 03 février 1989 de 14h.00 à 16h.00

Salle d'Entretien de l'Association du Personnel

Bât.64 - R-002

Pour prendre rendez-vous, ☎2819.

POUR INFORMATION

WAGONS LITS TOURISME, votre agence au CERN vous présente :

Une semaine à Palma de Mallorca

Une échappée à Palma pour fuir la grisaille de Genève : une semaine à Palma, tous les dimanches par le vol direct de Swissair, à partir de CHF 495.-

Trains de nuit

Nous vous rappelons qu'il est possible de voyager en couchette 1ère classe avec un billet de 2ème classe, sur la plupart des trains de nuit en Allemagne et en Autriche.

Liaison aérienne avec Turin.

Nous vous signalons qu'un service aérien Genève/Turin a été mis en place. Vol aller/retour dans la matinée.

Renseignements dans notre Agence.

Nouveau.

A partir d'aujourd'hui, nous affichons régulièrement les conditions de neige des principales stations de ski en Suisse et en France. Cette affiche se trouve sur notre panneau d'affichage à côté de la Banque.